

andolfi & jhr présentent



LINDY LOU

JURÉE N° 2

UN FILM DE
FLORENT VASSAULT

Andolfi et JHR Films présentent

LINDY LOU

JURÉE N° 2

UN FILM DE
FLORENT VASSAULT

84 min / DCP / Couleur / France / 1.77 / 5.1 / 2017

SORTIE NATIONALE LE 10 OCTOBRE 2018

Matériel à télécharger sur www.jhrfilms.com

DISTRIBUTION

JHR Films
9 rue des Cascades 75020 Paris
+33 (0)9 50 45 03 62
info@jhrfilms.com

RELATIONS ASSOCIATIONS

Philippe Hagué
ph.hague@gmail.com

RELATIONS PRESSE

Stanislas Baudry
+33 6 16 76 00 96
sbaudry@madefor.fr

ENTRETIEN AVEC LE RÉALISATEUR FLORENT VASSAULT PAR ARNAUD HÉE

SYNOPSIS

Il y a plus de 20 ans, Lindy Lou a été appelée pour faire partie d'un jury. Depuis, la culpabilité la ronge. Sa rédemption passera-t-elle par ce voyage qu'elle entame aujourd'hui à travers le Mississippi, dans le but de confronter son expérience à celle des 11 autres jurés avec lesquels elle a condamné un homme à mort?

Comment avez-vous rencontré Lindy Lou ? Et comment de cette rencontre avez-vous cheminé vers le film ?

Lindy Lou n'apparaît pas dans *Honk !* (2011), mon précédent film coréalisé avec Arnaud Gaillard, mais je l'ai rencontrée à cette occasion. Je m'intéressais à la question des jurés et c'est l'avocat de Bobby Wilcher, l'homme qu'elle a condamné à mort, qui m'a parlé d'elle et a arrangé une rencontre. Elle avait hésité avant d'accepter de nous voir et on a vite compris que c'était la première fois qu'elle évoquait son histoire « publiquement » lors de cet entretien. Le fait que nous venions de l'étranger, que nous soyons ouvertement « contre » la peine de mort, ce qui était inhabituel dans son entourage, l'avait sans doute convaincue et elle s'est sentie autorisée à avoir cette parole avec nous. Le lien s'est développé avec moi par la suite. Immédiatement, j'y ai vu un récit extraordinaire, et j'ai eu envie d'en faire un film. Pourtant, je ne voyais pas comment l'aborder d'un point de vue cinématographique.

Lors de nos échanges par mail, Lindy me faisait part de son incapacité à surmonter ce traumatisme, et de son sentiment d'isolement. Autour d'elle, dans son entourage familial et amical, on ne la comprenait pas. J'ai alors évoqué les autres jurés, lui demandant si elle savait comment eux l'avaient vécu, et, curieusement, elle n'avait jamais pensé à aller les rencontrer.

L'idée du film est née de là ; c'est donc moi qui lui ai proposé ce voyage, même si d'une certaine manière elle l'a appelé.

On sait que le film se déroule dans l'Etat du Mississippi, mais quelle est plus précisément sa géographie ?

On se situe beaucoup autour de Jackson, la capitale de l'Etat, une ville dont le centre a été déserté dans les années 1960-70 par la population blanche avec la déségrégation (« white flight »), pour s'installer dans les suburbs. Une bonne moitié des jurés habitent dans cette « grande banlieue » de Jackson, des petites localités huppées, largement boisées, et jalonnées de lotissements. C'est un Mississippi largement « blanc », très frappant je crois dans le film. Le comté de Rankin, là où le procès a eu lieu est le plus conservateur de l'Etat, c'est même encore un comté « dry », dans lequel la vente d'alcool est interdite ! Beaucoup de ces jurés n'ont donc pas bougé depuis 1994, ce qui m'a surpris, et en même temps donne un côté assez immuable à ce coin de la Bible Belt. Mais on traverse vraiment l'Etat du Nord au Sud : le président du jury habite sur la côte, la prison de Parchman se situe dans le Delta, au Nord, et on part à la recherche de certains jurés le long du fleuve Mississippi autour de Natchez. Lindy, elle, habite, dans un coin totalement isolé, et je réalise maintenant qu'elle dénote même géographiquement par rapport aux autres jurés qui habitent tous dans des quartiers résidentiels.

On est assez frappé par l'aisance de Lindy dans son rapport à la parole et à la présence de la caméra, et on fait d'ailleurs un peu le même constat pour l'ensemble des jurés.

C'est une réflexion que je m'étais déjà faite en tournant *Honk !*. A chaque fois que j'ai tourné aux Etats-Unis, j'ai constaté que la caméra produisait un effet « robinet » : on commence à tourner et la parole se déverse. Je crois qu'il y a, dans ce coin de l'Amérique, un profond besoin de parole quand s'offre la possibilité d'aborder l'intime. A l'image de Lindy, qui a mis des années avant de se confier à son mari, la plupart des jurés n'avaient tout simplement jamais reparlé de leur expérience à quiconque. Le film a sans doute été perçu comme une opportunité.

Mais au départ du projet, Lindy doutait de l'intérêt de sa parole : comment ses mots pourraient trouver un écho alors même que son entourage direct ne comprenait pas son dilemme ? On le voit bien lors de cette scène avec Ira, son nouveau mari : c'est presque un dialogue de sourds, elle est dans une zone grise au milieu de gens qui voient tout en noir et blanc. Et serait-elle capable de trouver les mots pour exprimer ses idées, elle qui se définit comme une « redneck », qui fait partie de ces américains que Hillary Clinton a appelé les « déplorables » ? Et la bonne surprise a justement été cette parole de Lindy – profonde, complexe – qui s'est développée dans l'intimité du film. Quand on évolue dans cette Amérique ultra conservatrice, blanche, du

Sud des Etats-Unis, c'est très facile de la caricaturer, d'aller y chercher le pire et de mettre en avant son ignorance crasse. C'est d'ailleurs largement ce qu'ont fait les médias durant l'élection de Donald Trump en caricaturant ses électeurs. Or je tenais à rendre compte d'une certaine complexité aussi dans cette Amérique-là, même si elle est effrayante parfois.

Quel était le pacte avec les jurés visités par Lindy ?

Il n'est pas toujours le même, il y avait parfois une entente préalable, quand Lindy avait pu contacter la personne au téléphone, et en d'autres occasions, on arrivait et on sonnait à la porte, comme on le voit dans le film. Elle craignait souvent d'être mal reçue, elle redoutait l'hostilité des autres à cause de l'amitié qu'elle avait développée avec Bobby Wilcher. Ironiquement, elle me rappelait qu'on ne débarquait pas chez les gens comme ça, que tout le monde est armé dans le Mississippi, et que ça pouvait être dangereux... Un pacte tacite s'est mis en place au fur et à mesure du voyage : dans la voiture, c'est moi qui interroge Lindy au volant, mais lors des rencontres, je lui délègue ce rôle vis-à-vis des jurés et je me fais le plus discret possible. Non seulement j'ai trouvé qu'elle était une formidable « intervieweuse », mais ce qui m'a vraiment touché de la part de Lindy, c'est son écoute. Les gens se révèlent par leur capacité à écouter l'autre. C'est l'une des belles qualités de Lindy et c'est un élément essentiel pour le film.





Comment avez-vous envisagé, d'une manière plus générale, la mise en scène de la parole, qui est un élément central dans le film ?

Je tenais à l'idée d'un voyage, d'un parcours, et je ne voulais pas « mélanger » la parole des jurés, en faire des intervenants qui se répondraient les uns les autres. Il n'était donc pas question de faire un pot-pourri des meilleures interventions de chacun, mais bien de construire à chaque rencontre des scènes, dans lesquelles les jurés allaient devenir des « personnages ». C'est donc seulement sur cette parole qu'ils allaient s'incarner, et c'est vraiment un travail de montage. Comment faire pour que cette parole, au delà de son contenu, raconte aussi ces gens que nous avons croisés à peine quelques minutes ou quelques heures ? Comment la réduire sans trop la trahir, comment retrouver un point de vue sur l'ensemble de ces dialogues, alors même que j'ai délégué cette écoute à Lindy Lou, mon personnage ? Avec Léa Masson, la monteuse, c'est vraiment sur ces questions que s'est portée notre attention.

Enfin, je tenais à laisser le dispositif apparent et il n'était pas question de faire comme si Lindy n'avait pas conscience du film qui se fabrique : il y avait donc l'idée qu'elle s'interrogerait sur la route. De cette parole en mouvement naîtrait la réflexion: nous sommes témoins de la façon dont les rencontres travaillent le personnage et nous la voyons avancer. Cette parole est un triple questionnement : pour les jurés, pour elle-même et pour nous.

Quelque chose frappe au niveau du langage, c'est « I believe » : « je crois » (ou pas) en la peine de mort... On l'entend la première fois de la part de cette femme rencontrée par Lindy, qui n'était finalement pas membre du jury ; elle dit qu'elle y croit mais qu'elle ne voudrait pas l'appliquer.

C'est vrai : en France on demanderait plutôt si on est « pour » ou « contre » la peine de mort. Aux Etats-Unis, on demande plutôt : do you believe in the death penalty (« crois-tu en la peine de mort ») ? Il y a vraiment l'idée d'une croyance et cela va de pair avec les passions que déchaîne la peine de mort, cette idée assez répandue dans le Sud américain que l'abolition remettrait en cause les fondements de la société. Il y a quelque chose de l'ordre de l'irrationnel, un rapport quasi mystique à la peine de mort.

On y projette d'ailleurs beaucoup de fantasmes car le public est en réalité très ignorant sur la question : il est assez facile de croire en la peine de mort tant qu'on ignore tout de sa réalité. Dès lors que cette croyance se confronte à des situations réelles, tout devient différent. C'est ce qui s'est passé pour Lindy, tragiquement : il lui aura fallu condamner un homme à mort pour commencer à la questionner. Aujourd'hui encore, elle s'en veut de son ignorance d'alors. Pour autant, un citoyen américain se doit d'avoir un avis sur la question : dans un procès où la peine capitale est requise, quelqu'un qui ne croit pas en la peine de mort se voit tout rejeté du processus de sélection. De fait, 40 % de la population américaine est donc exclue de ces jurys.

Le film met en jeu tout un imaginaire américain : le sud, la route, l'enquête, etc. Comment avez-vous travaillé ces aspects ?

Le film allait nécessairement être un voyage à la rencontre des jurés, et donc une forme de road movie. A partir de là, cet imaginaire s'imposait à moi et j'étais bien conscient qu'il pouvait prendre le pas sur le film. En parallèle, j'ai donc évité de jouer sur toute forme de spectaculaire, notamment sur la question des meurtres eux-même. Cependant Lindy est aussi pour moi une héroïne et j'aimais qu'elle évolue dans cet univers qui appelle la fiction. Il me semblait d'ailleurs difficile de traverser ces espaces sans les intégrer au film car ils racontent beaucoup les gens qui y vivent. Il y a dans ces paysages une sensation d'isolement, beaucoup de vide, et entre ces vides des petits ilots habités. Ces derniers se posent en écho à la solitude des jurés, dans le calme de leurs maisons individuelles, leurs intérieurs coquets, assez semblables et interchangeable. Mais ce qui m'importe, c'est que, quand on creuse, chaque individu a sa singularité. Lindy traverse tout cela, elle est le mouvement qui vient rompre ces solitudes en réveillant les souvenirs. Elle est un agent de complexité dans ce cadre, tout en étant de là, en ayant par exemple des revolvers dans sa voiture.

Est-ce que vous avez envisagé différentes options dans la façon d'agencer le récit ?

La forme de l'enquête et de la succession de rencontres préexistait. Dès l'écriture, mon souci était de parvenir à révéler les choses petit à petit à partir du parcours de Lindy ; je voulais que le film retrace l'épaisseur d'une trajectoire de 20 ans, alors que l'on pouvait tout synthétiser en quelques cartons. Je voulais trouver un rythme, notamment en amenant au cours du film le fait qu'elle a rendu visite à Bobby, celui qu'elle a jugé, et qu'elle est devenue son amie. En révélant les choses de cette façon, un peu comme les enveloppes d'un oignon, il me semblait que cela transcrivait la complexité de Lindy et son conflit intérieur. L'ordre des visites aux jurés est légèrement différent de celui du tournage et a un peu été dicté par cette idée. En tout cas, je ne voulais pas partir trop loin dans le « cas » Bobby Wilcher lui-même, qui aurait à mon sens amené le film ailleurs, vers l'enquête judiciaire, et inéluctablement vers quelque chose de plus « spectaculaire ». Il suffisait de comprendre l'essentiel : qu'il était coupable d'un double meurtre, qu'il était blanc, et qu'il s'agissait pour Lindy de déterminer la peine. Ce cas m'intéressait d'ailleurs précisément parce que ce n'était pas un cas d'innocence et aussi parce qu'il excluait la question raciale : cela ramenait la question de la peine de mort à sa dimension purement éthique, sans autre considération.

Est-ce que l'on peut parler concernant Lindy d'un film cathartique ?

C'est ce que l'on espère toujours un peu secrètement, surtout au bout du voyage, alors qu'un vrai lien d'amitié s'est tissé entre elle et moi... Mais on n'a pas la réponse, c'est elle qui le sait. On part de l'oubli, de l'effacement, et au fil du voyage, elle rencontre des semblables, une compréhension de sa propre solitude, de ses questionnements. Elle rompt un isolement, certainement, et ce n'est pas rien. Avec les premières projections du film et l'accueil du public, particulièrement aux Etats-Unis, je crois qu'elle a également pris conscience de la légitimité de sa parole et de la valeur de son témoignage. Soudain, des Américains lui disaient « merci » d'avoir partagé son histoire.

Comment est intervenu le fait de revenir dans le tribunal où Bobby Wilcher fut jugé ?

Je trouve que cela avait du sens de commencer le voyage par le lieu du « traumatisme ». Elle n'y était jamais retournée et elle a eu du mal à reconnaître les lieux, dans son souvenir, tout lui semblait beaucoup plus grand. Pourtant, après vérification, rien n'a changé ! En revanche, elle se souvenait parfaitement de détails précis: la place des uns et des autres, la position de Bobby Wilcher, etc. Plusieurs fois j'ai constaté que Lindy avait besoin de se confronter à des éléments « tangibles » de cette histoire : c'est elle qui a tenu à aller retrouver la maison d'enfance de Bobby Wilcher par exemple, ou même le lieu des meurtres, qui n'apparaît pas

dans le montage. Je n'avais pas réalisé à quel point Lindy est en fait extérieure à cette affaire qui la hante depuis 20 ans. En tant que jurée, elle n'a que très peu d'images qui la relient à cette histoire. Elle n'a que son expérience du procès et les témoignages entendus à cette occasion. Elle a été l'unique amie de Bobby Wilcher à la fin de sa vie mais elle ne l'a rencontré qu'au parloir d'une prison. Dans cette enquête que mène Lindy, il y a donc aussi le besoin de mettre des images sur cette histoire.

Après *Honk !*, ce second film tourne aussi autour de la question de la peine de mort, qu'est-ce qui vous interroge dans ce sujet, quels en sont les enjeux pour vous ?

C'est une question difficile car elle pose la question de ma légitimité face à ce sujet, « trop grand » pour moi. Je m'interroge sans doute sur la manière dont on compose en tant qu'être humain avec cette croyance. Pourquoi un tel attachement à cette peine et que devient cette croyance une fois qu'on se confronte à sa réalité ? Comment est-ce que l'on traverse l'expérience d'avoir eu à donner la mort ? En l'abordant par le prisme des jurés, j'avais envie que ce film relie la peine de mort à chacun de nous. Pour tous ces jurés, la peine de mort était une évidence, aujourd'hui ces certitudes se sont effondrées. C'est important pour moi car trente-sept ans après l'abolition en France, je suis inquiet de voir la peine de mort encore brandie comme une solution par certains. Il faut éduquer à l'abolition, il faut questionner la peine de mort et d'une certaine manière ce film peut participer à cela.

La réponse à ses questionnements est assez introuvable, il y a quelque chose d'insondable.

Lindy ne cesse de chercher un sens, c'est une sorte de moteur existentiel, qu'elle propose aux autres jurés en leur rendant visite. Cela ne peut pas être séparé du fait qu'elle est très croyante et qu'elle est persuadée que Dieu ne l'a pas mise dans ce jury au hasard. Elle est en quête d'un dessein au sens religieux. Elle a le sentiment qu'elle avait une mission, celle d'épargner un homme, et elle ne l'a pas fait. Depuis, elle cherche des réponses, mais de son pasteur Baptiste qui lui a assuré que la peine de mort était «biblique», jusqu'au journaliste qui lui a prouvé le sadisme de Wilcher, aucune ne l'a réconciliée avec son verdict.

A l'issue de la première du film dans le Missouri, et devant les réactions incroyablement chaleureuses du public, elle m'a dit avoir compris qu'il y a quelque chose de l'ordre de la transmission, qui lui incombe désormais. Ce qui correspond finalement assez bien à ma volonté d'ouvrir le film par cette discussion avec sa petite fille, et cette question de la transmission revient aussi dans le plan final. Elle est très angoissée par l'idée que les siens, ses petits-enfants surtout, puissent penser comme elle avant ; elle tient désormais à sa complexité.

Quel est l'écho et la réception du film aux Etats-Unis ?

Le film a été montré en festivals et il sera diffusé sur PBS, la chaîne publique américaine, en 2018. On lui renvoie beaucoup d'affection dans ces projections, on lui reconnaît une formidable abnégation, mais elle s'est aussi retrouvée face à des réactions plus dures, lui reprochant d'avoir plus d'empathie pour le meurtrier que pour les victimes. Le fait que le film ne se place pas du point de vue des victimes de ce double meurtre reste inacceptable pour certains. Quant aux milieux abolitionnistes, ils s'emparent du film, y voyant un outil parce que la principale protagoniste parle d'un autre point de vue que celui d'une figure militante de l'abolition. Il a d'ailleurs été utilisé pour une campagne dans un comté du Missouri auprès d'un public susceptible d'être recruté pour un jury en peine de mort. C'est un drôle de destin pour le film, mais on retombe bien sur le rôle de transmission de Lindy.

Propos recueillis à Paris, le 26 octobre 2017





ENTRETIEN AVEC LINDY LOU ISONHOOD : LES CONTRE-COUPS D'UNE CONDAMNATION À MORT.

PAR AMY BRAUNSCHWEIGER

Le procès a eu lieu en 1994. Que pensiez-vous de la peine de mort avant ce procès ?

Lors de la phase de sélection des jurés, au tribunal, on m'a demandé si je serais capable de prononcer la peine de mort. Et j'ai dit, bien sûr, aucun problème ! Si cet homme a tué quelqu'un, je peux le faire. Venant du Sud conservateur, étant moi-même une baptiste, une personne de foi et une républicaine, j'ai été élevée dans l'idée que si l'on assassine quelqu'un, la peine de mort est une punition juste. « Oeil pour oeil, dent pour dent » : j'ai été bercée par cette idée. C'est ainsi qu'on est élevé dans le Mississippi : on ne le remet pas en question, on n'y pense même pas.

Qu'est-ce qui a changé ?

Alors que j'étais assise dans le box des jurés et que je le regardais, lui, cet homme qu'on allait condamner, ainsi que les gens présents dans la salle d'audience, je me suis dit : « oh mon Dieu, ce type n'a personne, il n'a aucune défense ». Il n'y a que sa sœur qui ait tenté de le défendre en témoignant pour lui et la seule chose qu'elle a demandé c'est : « S'il vous plaît, ne tuez pas mon frère. » J'ai alors été prise de compassion pour cet homme et je ne peux même pas

vous dire que c'était lié à sa personne car il ne montrait aucune émotion, il faisait même peur à certaines femmes du jury. Lorsque nous rejoignons la salle de délibération, j'étais prise de panique, dévorée par l'anxiété. La veille du verdict, je me souviens m'être approchée de la fenêtre. J'ai regardé dehors et je voyais les gens faire du shopping, se promener dans le parc, déambuler. Ils vivaient leur vie normale et moi je voulais leur crier : « Vous tous qui faites comme si tout allait bien, savez-vous qu'ici nous nous apprêtons à tuer un homme ? ». Il y avait quelque chose qui n'allait pas dans ce tableau.

Pourquoi la mort vous semblait-elle être la seule option ?

Au Mississippi, à l'époque, il n'y avait pas de peine de perpétuité réelle. Or je ne voulais pas prendre le risque qu'il puisse sortir un jour, et peut-être recommencer à tuer. De plus, le juge nous avait remis des instructions, une liste de questions auxquelles il nous fallait répondre : si les circonstances aggravantes l'emportaient sur les circonstances atténuantes, la peine de mort s'imposait. Etant donné qu'aucune circonstance atténuante ne nous avait été présentée, j'ai eu le sentiment de ne pas avoir le choix.

Qu'avez-vous pensé du procès lui-même ?

Ces avocats ont fait un travail bâclé. C'était comme s'ils s'en fichaient. Ils ne se sont jamais opposés à quoi que ce soit que le procureur ait dit. Ils n'ont même jamais mentionné l'enfance ou le passé de Bobby Wilcher.

Dans quelle mesure votre vie a-t-elle changé après le procès ?

Je suis restée des semaines entières au lit, enfermée dans ma chambre. J'étais sans cesse assaillie par l'anxiété, je pouvais m'emporter d'un coup, pour rien, ou alors je fondais en larmes. Je n'ai pas tout de suite réalisé que c'était le procès qui en était la cause. Je savais que je devais parler à quelqu'un de ce que j'avais vécu, que j'avais besoin de réconfort, car je ne me reconnaissais plus. Je n'étais plus moi-même, j'évitais les gens. J'avais même consulté des médecins car je pensais à un dérèglement hormonal. Ils n'ont rien trouvé d'anormal. Je voulais retrouver ma vie d'avant et je n'y parvenais pas. Rien n'était plus pareil.

Dans le film, vous dites que l'évolution de vos vues sur la peine de mort vous ont coûté quelques amis. Comment cela s'est-il passé ?

Certaines personnes ont vraiment cessé de me fréquenter, même si la plupart d'entre elles me parlent aujourd'hui. Alors je faisais en sorte que cette histoire ne soit pas un sujet de

conversation, et je l'ai gardée pour moi, pendant des années. Même pendant que je faisais ce film, je n'en parlais pas. Je ne l'évoquais quasiment jamais dans mon entourage, sauf à quelques amis proches. C'est avec mon ancien mari que j'ai le plus parlé du procès, longtemps après. Même avec ma sœur, dont je suis pourtant très proche, ce fut impossible d'en parler. Elle fait partie de ces personnes que j'appelle les « œil pour œil ». En sortant du tribunal, j'avais voulu en parler à mon pasteur aussi, mais cela ne m'avait pas aidé. J'avais besoin qu'il me montre où il était dit dans la Bible que donner la mort à un autre être humain pouvait être compatible avec la foi dans le Christ. Il m'avait simplement sorti la loi du Talion, ce passage « œil pour œil, dent pour dent » dans la Bible. Et je lui ai dit : « Je ne peux pas accepter ça. ». Je n'avais vraiment personne vers qui me tourner.

Vous avez rencontré Bobby Wilcher après le procès. Comment cela s'est-il déroulé ?

Au moment où Bobby devait être exécuté, j'ai contacté ses avocats et je leur ai dit que je voulais le rencontrer. J'avais besoin de lui demander pardon, et je voulais lui demander en face. A ma grande surprise, j'ai été autorisée à aller le voir le 6 juillet 2006, le jour de son exécution. Mis à part ses avocats, personne ne lui avait rendu visite depuis 15 ans, et j'étais morte de peur. Mais Bobby m'a mise à l'aise. Il m'a posé des questions sur mon voyage à Parchman (le pénitencier de l'État du Mississippi, situé loin de tout dans le nord de l'Etat). Il m'a interrogée sur ma famille, m'a demandé combien d'enfants j'avais. Il était très différent



de ce que j'avais imaginé de lui. Je suis partie à 16h30, ils allaient l'exécuter à 18h ce soir-là, et alors que je buvais une margarita dans un restaurant mexicain pour me remonter le moral, l'avocat de Bobby m'a appelée : il avait obtenu un sursis. J'ai vu ça comme un signe : je me suis dit que Dieu me donnait un peu plus de temps pour connaître cet homme et j'ai décidé de l'aider, comme je pouvais.

Vous êtes devenus amis ?

Oui, Bobby est devenu un ami. Je lui ai rendu visite à nouveau en août, puis en septembre, nous nous sommes écrits beaucoup et il arrivait qu'il téléphone à la maison. Je voulais qu'il sache qu'il y avait des gens qui tenaient à lui. J'étais la seule femme qui lui ait rendu visite depuis plusieurs décennies, et au fil de ces quelques semaines, il a commencé à dire qu'il m'aimait. Il savait que j'étais mariée mais je n'ai pas eu le coeur de le contredire. Je m'en veux aujourd'hui qu'il ait pu croire que j'éprouvais de tels sentiments pour lui mais notre amitié n'a duré que quelques mois et une nouvelle date d'exécution approchait. Je me suis dit « qu'est-ce que cela changerait ? », alors je l'ai laissé croire ce qu'il voulait. Le jour de son exécution, le directeur de la prison du Mississippi a donné une conférence de presse dans laquelle il a insinué que Bobby et moi avions une liaison amoureuse. Ce n'était absolument pas vrai, je le considérais comme un ami, mais je ne sais pas ce que Bobby lui avait dit. Le mal était fait : ma mère l'a entendu et m'a téléphoné, paniquée. Puis des inconnus m'ont

appelée pour m'insulter au téléphone. J'ai même lu des choses à mon propos sur internet, notamment que « moi aussi je devrais être mise à mort comme un chien ». J'ai donné aux gens d'ici de quoi parler pendant un bon moment.

Que pensez-vous du film ?

Florent m'a dépeinte comme je suis et comme je pense. Il m'a donné une voix. Les gens ne pensent pas aux jurés. Nous voyons toutes ces photos de cadavres, nous sommes confrontés à des choses atroces, et les gens s'attendent à ce qu'on rentre chez nous et qu'on reprenne nos vies comme si de rien n'était ? On ne peut pas participer à la mort d'un homme puis rentrer chez soi faire sa vaisselle ! Ce qui m'a vraiment aidée en faisant ce film, c'est que j'ai découvert que je n'étais pas seule. Même s'il y a encore des jurés qui pensent que Bobby méritait cette peine, d'autres ont vécu cet épisode comme une épreuve et en ont souffert, comme moi. Cela m'a fait réaliser qu'il n'y a rien qui cloche chez moi. Ce que je ressens est en fait une réaction normale à une situation terrible. Ce n'est pas à moi de décider du sort d'un autre être humain.

En regardant le film, j'ai remarqué que vous étiez à l'aise pour parler aux jurés qui n'ont pas forcément votre avis concernant la peine de Bobby. Qu'en est-il ?

Je ne juge pas les gens. Florent et moi sommes à peu près opposés sur tout, et c'est pourtant devenu quelqu'un de très cher. C'est un progressiste, je suis une conservatrice. Quant à la religion, il est athée, moi, je suis très croyante, mais c'est l'une des personnes les plus gentilles et les plus attentionnées que j'aie rencontrées. Et il ressent pour moi ce que je ressens pour lui. C'est ce qui rend la vie intéressante et je pense que c'est ce qui ne va pas dans le monde d'aujourd'hui. Les gens ne savent plus s'asseoir à côté de l'autre et dépasser leurs propres sentiments ou pensées. Nous ne prenons même pas le temps d'écouter les autres. Nous n'avons pas à être d'accord sur tout, personne ne se ressemble. Alors pourquoi se mettre dans des états pareils? Tout comme la politique aujourd'hui : pour moi, la dernière élection, c'était complètement fou. J'ai le sentiment que tout le monde sur-réagit. La vie est trop courte. Je n'ai pas le temps pour ça.

Faire ce film vous a-t-il aidé à trouver une forme d'apaisement ?

Je crois. Florent m'a aidée à mettre les choses en perspective. J'étais rongée par l'angoisse et je ne pouvais en parler à personne. Mon cerveau n'arrêtait pas de cogiter. La première fois que Florent est venu dans le Mississippi, je ne disais pas que j'étais contre la peine de mort parce que quand les gens me demandaient : «Et si quelque chose arrivait à l'une de vos petites-filles ?» je répondais que je tuerais probablement moi-même

la personne. Et puis Florent m'a dit qu'il ressentirait la même chose dans le cas de ses enfant, mais qu'il ne considérerait pas que cette réaction avait un quelconque lien avec l'idée de justice. Cherche-t-on la vengeance ou la justice ? Voilà le genre de conversations que je ne pouvais pas avoir dans ma vie avant.

Le film se termine peu de temps après que la fille d'un autre juré a déclaré qu'elle ne pourrait jamais condamner quelqu'un à mort. Qu'est-ce que cela signifiait pour vous ?

Ça m'a remonté le moral. Cela m'a fait réaliser que c'était sans doute ce que je cherchais à provoquer. Les jeunes qui grandissent dans le Mississippi, je ne veux pas qu'ils perpétuent cette mentalité, qu'ils voient la peine de mort comme une réponse évidente. Je veux qu'ils pensent, individuellement, à la complexité du parcours de chacun. Ma petite fille de 16 ans a vu le film. J'ai récemment discuté avec elle et elle se dit de plus en plus opposée à la peine de mort. Cela ne plaît pas à son père mais elle lui répond «Papa, je me fous de ce que tu crois, moi, je n'y crois pas». Mon fils lève alors les yeux au ciel et me regarde en disant «Merci maman!».

Propos recueillis à l'occasion du Human Rights Watch Film Festival New York, Juin 2017

AUTOUR DU FILM LE CAS BOBBY WILCHER

Un soir de 1982, au sortir d'un bar de Forest, Mississippi, Bobby Wilcher, 19 ans, persuade deux femmes rencontrées un peu plus tôt dans la soirée de le raccompagner chez lui. En chemin, il les dirige vers une petite route déserte au milieu des bois où il les assassine brutalement de quarante-six coups de couteaux puis s'empare de leurs bijoux et de leur véhicule. Quelques mois plus tard, Bobby Wilcher est condamné par deux fois à la peine de mort, chaque meurtre donnant lieu à un procès séparé.

Douze ans plus tard, en 1994, pour cause de vice de procédure, sa peine doit être réexaminée. Deux nouveaux procès s'ouvrent alors et c'est à cette occasion que Lindy Lou est sélectionnée comme jurée. Elle et les 11 autres membres du jury doivent choisir entre la peine de mort et une peine de prison à vie pour Bobby Wilcher. La défense de l'accusé se révélant incapable de produire la moindre circonstance atténuante, les jurés sont unanimes: Bobby Wilcher est condamné à nouveau à la peine capitale et il retourne dans le couloir de la mort du Mississippi.

En 2006, après 24 ans dans le pénitencier de Parchman et n'ayant reçu aucune visite depuis 14 ans, Wilcher est dans un état de grande détresse psychologique. Ne supportant plus sa situation, il décide de renoncer à ses appels et l'Etat du Mississippi décide donc d'une

date pour son exécution. C'est à cette période que Lindy Lou prend contact avec lui, par l'intermédiaire de ses nouveaux avocats. Rongée par la culpabilité, elle souhaite lui demander pardon *"pour le rôle qu'elle a joué dans sa mise à mort"*. Par une chaude journée de juillet, elle est autorisée à lui rendre visite, quelques heures seulement avant l'exécution, et Lindy découvre que le "monstre" est en fait un être humain. Alors qu'elle quitte la prison et que Bobby Wilcher est emmené vers la chambre d'injection létale, il obtient un sursis inattendu. Pendant les quelques mois qui vont suivre, Lindy et Bobby Wilcher vont alors se lier d'amitié. Cette rencontre redonne du sens à l'existence de Bobby Wilcher et il se décide à reprendre les procédures d'appels qu'il avait abandonnées. Ce revirement n'est pas du goût du système judiciaire qui s'opposera à la reprise de ses recours. A l'automne, après un ultime rejet de la cour suprême, l'Etat du Mississippi procède à son exécution le 18 octobre 2006.





LE SYSTÈME DES JURÉS AUX USA

Aux États-Unis, être juré est un devoir civique obligatoire. Les jurés doivent impérativement être de nationalité américaine, majeurs (21 ans), en capacité de comprendre et d'écrire l'anglais, ne pas être atteints d'une infirmité physique incompatible (aveugles, sourds) ou mentale et ne pas être ponctuellement ou durablement destitués de leurs droits civiques car inculpés ou condamnés. D'après la loi, « aucun citoyen ne sera exclu des fonctions de juré en raison de sa race, sa couleur, sa religion, son sexe ou son statut économique ». Le 6e amendement de la Constitution des États-Unis prévoit que l'accusé a droit d'être jugé par un jury « impartial ».

Dans les affaires passibles de la peine de mort, les jurés potentiels doivent indiquer s'ils sont capables de voter pour une sentence de mort. S'ils se déclarent opposés à la peine de mort, ils sont exclus car la loi exige que les jurés puissent appliquer les sentences prévues par le code pénal. C'est ce qu'on appelle un « death-qualified jury », et cela signifie que près de 40% de la population américaine, qui se dit opposée à la peine de mort, est écartée de ce type de jurys.

Pour la composition du jury (au Mississippi 12 jurés + 2 suppléants), l'accusation et la défense doivent se mettre d'accord. Elles ont pour cela la possibilité de récuser certains jurés, sans justification pour les premiers, en motivant leur récusation par la suite. Elles vont ainsi

chercher à garder des jurés « favorables » à leur cause. Il existe même des consultants en jury qui appliquent des techniques poussées d'interrogatoires et d'études psychologiques des personnes présélectionnées. Ce sont des services qu'un procureur pourra se payer, mais plus rarement un accusé sans argent flanqué d'un avocat commis d'office.

La Cour suprême des États-Unis estime qu'il est possible de composer des jurys exclusivement blancs quand l'accusé est noir, et inversement, masculins ou féminins. Elle tend à estimer que la représentativité des jurés (genre, différences socio-ethniques, etc.) n'est pas nécessaire à l'impartialité du jury. Le petit jury auquel Lindy Lou a participé était composé à parts égales d'hommes et de femmes mais il semble qu'une écrasante majorité d'entre eux étaient des personnes issues des quartiers blancs, aisés, conservateurs.

ILS SOUTIENNENT LE FILM



L'**ACAT** (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) combat la peine de mort en tant que violation du droit à la vie et peine cruelle, inhumaine et dégradante.

Ses militants s'engagent pour l'abolition en toutes circonstances de cette sentence irréversible, non dissuasive et couramment appliquée de manière discriminatoire. Ils font pression sur les autorités nationales et internationales pour obtenir des avancées juridiques et apportent un soutien moral à des condamnés via un programme de correspondances écrites.



Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, quelles que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur ou la méthode utilisée par l'État pour l'exécuter. Nous menons une campagne permanente pour son abolition en intervenant en faveur des condamnés à mort qui risquent d'être exécutés et en agissant auprès des Etats non abolitionnistes pour les engager à introduire l'abolition dans leurs lois. Nous travaillons sans relâche à sensibiliser responsables politiques et opinions publiques.



ECPM (Ensemble contre la peine de mort) est une association créée à partir de la lutte contre la peine de mort aux USA. Notre vocation est aujourd'hui de lutter pour l'abolition universelle de la peine de mort en structurant le mouvement abolitionniste mondial. ECPM continue d'être présente au côté du mouvement abolitionniste aux USA, ce pays complexe qui cumule discriminations racistes et socio-économiques. Nous soutenons le travail de Florent Vassault depuis le film *Honk !*, dont nous avons été partie prenante suite à notre mission d'enquête : *999. La peine de mort aux Etats-Unis, une torture polymorphe* menée par le sociologue Arnaud Gaillard.



Collectif français « **Libérons Mumia !** » Le Collectif français de soutien au journaliste afro-américain MUMIA ABU-JAMAL rassemble une centaine d'organisations et de collectivités territoriales à l'exemple de la ville de Paris qui l'a élevé au rang de Citoyen d'Honneur. Condamné au terme d'un procès raciste dont l'iniquité est internationalement reconnue, la Cour Suprême des Etats-Unis a annulé sa condamnation à mort après 30 ans d'acharnement judiciaire en la commuant en peine de prison à vie. La mobilisation pour la révision de son procès se poursuit afin qu'il puisse défendre son innocence et recouvrer la liberté. Inscrivant plus largement son action dans le combat pour l'abolition universelle de la peine de mort.



Composée de plus de 150 ONG, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la **Coalition mondiale contre la peine de mort** est née à Rome le 13 mai 2002. Sa fondation est la conséquence de l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du premier Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001 à Strasbourg. La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Pour cela, elle encourage la suppression définitive des condamnations à mort et des exécutions partout où la peine de mort est en vigueur. Dans certains pays, elle cherche à obtenir une réduction de l'usage de la peine capitale comme première étape vers l'abolition.



FLORENT VASSAULT

BIOGRAPHIE

Florent Vassault est réalisateur et monteur pour le cinéma. Après plusieurs courts-métrages et un documentaire (*Bernard Thomas, les secrets de la gloire en 2007*), il s'oriente vers le documentaire et co-réalise, avec le sociologue Arnaud Gaillard, *Honk !* (2011), une plongée dans l'Amérique de la peine de mort. En 2017, avec *Lindy Lou, jurée n°2*, il prolonge cette réflexion sur la peine capitale.

FILMOGRAPHIE

Lindy Lou, jurée n°2
(2017 – Documentaire - 84mn)

Honk !
réalisé avec Arnaud Gaillard (2011 - Documentaire - 68mn
sorti en France 9 novembre 2017)

Bernard Thomas, les secrets de la gloire
réalisé avec Jean-Rodolphe Petit Grimmer et Samuel Mathiou
(2007 - Documentaire - 52mn)

L'Echappée
(1999 - Court métrage - 16mn)

Nous accompagnons *Lindy Lou, jurée n°2* car ce film contribue à montrer comment la peine de mort impacte celles et ceux qui sont amenés à l'approcher de plus près, autrement qu'une peine inscrite dans la loi. Il nous permet d'explorer une nouvelle facette en appréhendant la peine de mort du côté des jurés, simples citoyens à qui on donne le pouvoir de vie ou de mort sur un accusé. Or, juré, c'est une position dans laquelle le spectateur peut se projeter en partie...

FICHE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE

avec

Kenneth Branch, Laura R. Branch, Gayl Brock, Jon Burrage, Pete Canizaro, Hillary Cecatiello, Maddie Emory, Rebecca Emory, Shane Hathcock, Brett Hatten, Ira Isonhood, John King, Russell Parker, Linda Sellers, Allen Steverson, Coralene Steverson, Jane Streets, Ray Thompson, Dianne Tullos, Virgil D. Tullos, William Wann

et

Lindy Lou Isonhood

Réalisateur

FLORENT VASSAULT

Auteurs

CÉCILE VARGAFTIG et FLORENT VASSAULT

Monteuse

LÉA MASSON

Compositeur

ALEXIS RAULT

Ingénieurs du son

**ROMAIN LEBRAS
SANDY NOTARIANNI
MATTHIEU DENIAU**

Régisseuse

ÉMILE CARREAU

Etalonneur

PIERRE SUDRE

Assistant monteur

JULIEN PETRI

Producteurs

JEAN-BAPTISTE LEGRAND et ARNAUD DOMMERC

Coproducteurs

MATTHIEU DENIAU et PHILIPPE GRIVEL

une production **ANDOLFI**

en coproduction avec **STUDIO ORLANDO**

avec la participation de la Région Ile-de-France,
en partenariat avec le CNC

avec le soutien au scénario du **CNC** (aide à la réécriture)

avec l'aide à l'écriture de **CICLIC** - Région Centre
Val-de-Loire et de la Procirep/Angoa

Ce film a reçu le soutien de **Brouillon d'un rêve de la Scam** et du dispositif "**La Culture avec la Copie Privée**" ainsi que le soutien de la Sacem pour la musique originale.

Graphisme : Vanessa Depoilly

Affiche : Jean-Rodolphe Petit Grimmer

FESTIVALS ET PRIX

True/False film festival 2017 (ETATS-UNIS),
Sheffield Doc Fest 2017 (GB),
Human Rights Watch Film Festival New York 2017 (ETATS-UNIS)
FIFF Namur 2017 (BELGIQUE),
Sao Paulo Mostra 2017 (BRESIL),
Festival de Cinéma Européen des Arcs 2017 (FRANCE),
Festival International du Film Policier de Liège 2018 (BELGIQUE) – **Prix du meilleur documentaire**
Transilvania International Film Festival 2018 (ROUMANIE)
Human Rights Watch Film Festival San Diego 2018 (ETATS-UNIS)
Human Rights Festival Zurich (SUISSE)
Festival Diritti Umano Lugano 2017 (SUISSE)
One World Film Festival 2018 (ROUMANIE)
Bergamo Film Meeting 2018 (ITALIE)
Crossroads Film Festival 2018, Jackson, Mississippi (ETATS-UNIS) – **Lagniappe Award**
Festival Doc Cévennes 2018 (FRANCE)
Festival des 5 Continents 2018 (FRANCE)
Etoile de la SCAM 2018

www.lindyloufilm.com

Facebook : /JHRFilms/

*"J'ai toujours pensé que je pourrais facilement
donner la peine de mort"*

